



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2019-005

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2019

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2019-01-09-010 - Extrait de l'arrêté n° 34/2019 du 9 janvier 2019 portant composition du comité technique départemental de la préfecture de l'Allier (2 pages) Page 3

03-2019-01-09-011 - Extrait de l'arrêté n°35-2019 en date du 9 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de l'Allier (1 page) Page 6

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2019-01-09-010

Extrait de l'arrêté n° 34/2019 du 9 janvier 2019 portant
composition du comité technique départemental de la
préfecture de l'Allier

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n° 34/2019 du 9 janvier 2019 portant composition du comité technique départemental de la préfecture de l'Allier

Article 1 : La composition du comité technique de la préfecture de l'Allier est fixée comme suit:

I) Représentants de l'administration:

- la préfète, présidente,
- la secrétaire générale de la préfecture, responsable des ressources humaines.

II) Représentants du personnel:

Représentants du syndicat FSMI FO (4 sièges)

- en qualité de membres titulaires

- . M. Joël ROUCHEZ, attaché hors classe,
- . M. Séraphin ASENSIO, secrétaire administratif de classe supérieure,
- . Mme BERTIN Bénédicte, secrétaire administratif de classe supérieure,
- . Mme Marie-Madeleine BERNARD, adjoint administratif principal de 1ère classe.

- en qualité de membres suppléants

- . Mme Patricia DUMAIRE, adjoint administratif principal de 1ère classe,
- . M. Olivier MESSORI, adjoint administratif principal de 2ème classe,
- . Mme Marie-Ange HUGON, adjoint administratif principal de 1ère classe,
- . Mme Christelle LABAUME, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1ère classe.

Article 2 : Lors de chaque réunion du comité, la présidente est assistée en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 3 : La durée du mandat des représentants du personnel, ci-dessus désignés, est fixée à quatre ans à compter du 7 décembre 2018.

Article 4 : Les dispositions de l'arrêté n°3172-2014 modifié par l'arrêté n°766/2015 du 11 mars 2015 sont abrogées à compter du 7 décembre 2018.

Article 5 : La secrétaire générale par intérim de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 9 janvier 2019

La préfète,
Signé
Marie-Françoise LECAILLON

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2019-01-09-011

Extrait de l'arrêté n°35-2019 en date du 9 janvier 2019
fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et
des conditions de travail de la préfecture de l'Allier

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°35-2019 en date du 9 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de l'Allier

Article 1er

Est habilitée à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la préfecture de l'Allier, l'organisation syndicale suivante:

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
FSMI FO	4	4

Article 2

L'organisation syndicale susvisée dispose d'un délai maximal de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner ses représentants titulaires et suppléants.

Article 3

La secrétaire générale par intérim de la préfecture de l'Allier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisation syndicale FSMI FO et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Moulins, le 9 janvier 2019

La préfète,

Signé

Marie-Françoise LECAILLON